

21 mars 2017

Innovation

Les entrepreneurs eurois dans les starting-blocks de la simplification administrative

Le Département innove et lance un nouvel outil en ligne pour simplifier l'accès des marchés publics aux entreprises. Une réunion d'information, à Evreux, a mobilisé une centaine d'entrepreneurs eurois intéressés par le potentiel économique que représente la commande publique.

La salle de conférence de l'Hôtel du Département, à Evreux, était pleine à craquer. Mardi 21 mars, les entrepreneurs sont venus en nombre assister à la présentation d'un nouvel outil du Département de l'Eure qui vise à simplifier l'accès à la commande publique par voie électronique : www.mpe.fr. « Il n'est pas concevable, et même dommageable, de ne pas faire travailler nos petites entreprises locales. Si la question économique ou de compétences peut parfois s'expliquer, le frein lié à l'accès administratif n'est pas entendable », a clairement expliqué Stéphanie Auger, vice-présidente en charge du développement économique.

330 millions d'investissements publics

Engagé depuis plusieurs années dans la dématérialisation des marchés publics, le Département de l'Eure est le premier investisseur du territoire. « Chaque année, notre collectivité reçoit près d'un millier d'offres et notifie environ 300 marchés », souligne Pascal Lehongre, vice-président en charge des finances au Département. « Sur les quatre dernières années, le montant attribué en marchés publics est de plus de 330 millions d'euros. » Une somme qui laisse rêveur bon nombre de petits entrepreneurs eurois présents dans la salle, et ce quel que soit son secteur d'activité (informatique, bâtiment, travaux, assurance...). D'autant que le potentiel va au-delà des marchés du Département. 130 collectivités de l'Eure (mairies, syndicat mixtes, intercommunalités...) l'ont rejoint pour offrir une plateforme des marchés publics mutualisés. Ainsi, très concrètement, la plateforme permet aux PME-TPE de candidater à un marché public en donnant uniquement leur numéro de SIRET. L'entreprise n'a plus à fournir les nombreuses attestations habituellement demandées. Une simplification logique quand on sait que 74 % des informations demandées aux entreprises dans les dossiers de candidatures aux marchés publics sont déjà connues de l'administration.

Contact presse

Département de l'Eure

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / bruno.simon@eure.fr